



Action en justice : la procédure en référé

La plus fréquente, il est toutefois possible qu'une procédure débute par une assignation au fond.

L'accident corporel est un domaine privilégié d'intervention du juge des référés.

La procédure en référé est **une procédure rapide**. Le juge des référés est saisi habituellement pour ordonner une expertise technique ou médicale.

Il peut fixer une provision à valoir sur la réparation des préjudices si et seulement s'il n'y a pas de contestation sérieuse : responsabilité non contestée.

